



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Égalité Fraternité

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU MERCREDI 3 FÉVRIER 2016

Membres :

- en exercice	41
- présents	32
- représentés	9
- excusés	0
- votants	41

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/02/03-02

OBJET : Régie «déchets ménagers et assimilés» dotée de la seule autonomie financière - Désignation des membres du conseil d'exploitation et du directeur de la régie

L'an deux mille seize, le trois février à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 28 janvier 2016, se sont réunis 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Céline GARNIER	François BERTOLOTTI
Jean-Pierre TUVERI	Jean-Luc LAURENT	Frédéric BRANSIEC
Alain BENEDETTO	Sylvie GAUTHIER	Nathalie DANTAS
Philippe LEONELLI	Farid BENALIKHOUDJA	Charles PIERRUGUES
Anne-Marie WANIART	Audrey TROIN	Thierry GOBINO
Bernard JOBERT	Éric MASSON	José LECLERE
Jean-Jacques COURCHET	Ernest DAL SOGLIO	Hélène BERNARDI
Raymond CAZAUBON	Valérie MASSON-ROBIN	Pierre-Yves TIERCE
Florence LANLIARD	René LE VIAVANT	Michèle DALLIES
Roland BRUNO	Robert PESCE	Sylvie SIRI
Jean PLENAT	Anne KISS	

Membres représentés :

Marc Etienne LANSADE donne procuration à Éric MASSON
Laëtitia PICOT donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN
Jonathan LAURITO donne procuration à René LE VIAVANT
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Bernard JOBERT
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à José LECLERE
Patrice AMADO donne procuration à Charles PIERRUGUES
Michel FACCIN donne procuration à Pierre-Yves TIERCE
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Délibération n° 2016/02/03-02

OBJET : Régie «déchets ménagers et assimilés» dotée de la seule autonomie financière - Désignation des membres du conseil d'exploitation et du directeur de la régie

Monsieur le Président rapporte,

Mes chers collègues,

Par délibération de ce jour, nous avons adopté la création d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière adossée à la mise en œuvre du budget annexe des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Dans le même temps, vous avez adopté les statuts de ladite régie qui prévoient :

- **la création du conseil d'exploitation et la désignation de ses membres ;**
- **la désignation du directeur de la régie.**

Dans les deux cas, il incombe à l'assemblée délibérante de la collectivité de rattachement, c'est-à-dire à notre Conseil communautaire, de désigner les membres du conseil d'exploitation, ainsi que le directeur de la régie.

Au niveau de la composition du conseil d'exploitation, participent également :

- **le Conseil départemental,**
- **le Conseil régional.**

Il s'agira donc de désigner huit conseillers communautaires, membres de la commission communautaire des déchets ménagers et assimilés.

Je vous propose donc, mes chers collègues, s'agissant d'une simple désignation de demander aux conseillers communautaires suivants de nous représenter au sein du conseil d'exploitation, à savoir :

- **Monsieur Jean Plenat, vice-président en charge de la compétence déchets ;**
- **Monsieur Farid Benalikhoudja, conseiller communautaire, commune de Cavalaire-sur-Mer**
- **Monsieur Raymond Cazaubon, vice-président en charge de la compétence assainissement**
- **Monsieur Roland Bruno, vice-président en charge de la compétence du littoral et de l'observatoire marin**
- **Monsieur René Le Viavant, conseiller communautaire, commune de Cogolin**
- **Monsieur Frank Boumendil, conseiller communautaire, commune de Saint-Tropez**
- **Monsieur Robert Pesce, conseiller communautaire, commune de Gassin**
- **Monsieur Jean-Jacques Courchet, vice-président en charge de la compétence de l'entretien de la forêt et de la protection contre les incendies**

Je vous propose, également, de désigner pour la première année de fonctionnement en qualité de directeur de la régie :

- **Madame Martine Canapa, directeur général des services de la collectivité de rattachement.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

**Il est proposé au Conseil communautaire de ne pas procéder au scrutin secret.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2121-21, L.2221-3, L.2221-14, R.2221-4 à R.2221-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2014/12/10-05 du Conseil communautaire du 10 décembre 2014 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération n° 2015/09/23-08 du Conseil communautaire du 23 septembre 2015 portant création du budget annexe des déchets ménagers et assimilés (DMA) ;

Vu les statuts du conseil d'exploitation ;

CONSIDERANT que le conseil d'exploitation doit comporter huit conseillers communautaires.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

CONSIDERANT que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel des candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président en application de l'article L.2121-21 du CGCT.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-2016000002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Article 2 :

DE DESIGNER en tant que représentants de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au sein du conseil d'exploitation de la régie « déchets ménagers et assimilés », les huit conseillers communautaires suivants :

- M. Jean Plenat
- M. Farid Benalikhoudja
- M. Raymond Cazaubon
- M. Roland Bruno
- M. René Le Viavant
- M. Frank Boumendil
- M. Robert Pesce
- M. Jean-Jacques Courchet

Article 3 :

DE DESIGNER en qualité de directeur de la régie pour la première année de fonctionnement :

- Mme Martine Canapa

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme

Vincent Morisse
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-2016000002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation